

L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI ET L'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL A LA GENERALISATION DE
L'ACCOMPAGNEMENT : UNE DECONSTRUCTION DE LA NOTION

Note d'étape coordonnée par A. BOULAYOUNE
Equipes de recherche GREE, MATISSE, LESSOR

JUIN 2007

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
I. L'ACCOMPAGNEMENT : CONTEXTE D'EMERGENCE ET POLYSEMIE DE LA NOTION	6
11. L'accompagnement : une pratique initialement centrée sur la personne et ses difficultés propres.	6
<i>111. Une pratique largement éprouvée dans le champ du travail social.</i>	6
<i>112. Formes et contenus de l'accompagnement social dans le travail social.</i>	8
12. Champs d'application de l'accompagnement et polysémie de la notion.	12
<i>121. Une diversité de champs et de pratiques.</i>	12
<i>122. Une notion polysémique qui fait problème.</i>	14
II. L'EXTENSION DE L'ACCOMPAGNEMENT AUX POLITIQUES DE L'EMPLOI OU L'AFFIRMATION D'UN NOUVEAU REFERENTIEL DANS LE TRAITEMENT DES SITUATIONS DE CHOMAGE ET DE PRECARITE.	18
21. L'individualisation : point d'ancrage de l'accompagnement.	19
22. Du traitement individualisé des chômeurs à leur accompagnement : quelques voies d'analyse sur le sens social de l'accompagnement.	22
CONCLUSION	31
BIBLIOGRAPHIE	33

La présente note constitue la première étape de la recherche sur l'accompagnement. Elle sera complétée et enrichie au fur et à mesure du déroulement de nos différentes investigations empiriques. A travers cette note, il s'agit d'apporter les premiers éléments de réflexion à propos d'une notion qui s'est progressivement diffusée au sein de nombreuses mesures et dispositifs de l'intervention publique. Nous chercherons dans les pages qui suivent à en préciser le sens et la finalité en privilégiant une approche historico-analytique.

INTRODUCTION

La notion d'accompagnement a connu ces dernières années un véritable engouement et déborde aujourd'hui largement son cadre initial, le champ de l'Action Sociale, pour s'appliquer à des situations parfois très différentes les unes des autres. Avec son essor, l'accompagnement est devenu ainsi une notion polysémique qui requiert, pour en comprendre le/les sens, une mise en perspective dans une visée compréhensive. L'accompagnement, dirons les sociologues, est une construction sociale qui nécessite d'être déconstruite, pour en saisir non seulement les enjeux théoriques, mais également pour comprendre ce que ce terme recouvre réellement dans les pratiques quotidiennes et le discours des acteurs concernés. Le succès du terme pourrait sans doute résulter d'un effet de mode, mais il pourrait tout autant traduire, comme le note G. le Bouëdec « l'appel d'un changement de style de relations » (Le Bouëdec G., 2002).

Cette notion a en effet envahi tous les domaines de la vie sociale et se présente ainsi comme vertueuse, consensuelle, propre à susciter l'adhésion. Elle n'en reste pas moins ambiguë, prenant des formes et des significations différentes au cours du temps et selon les acteurs qui y ont recours. A juste titre, nous pouvons à la suite de M. Paul qualifier l'accompagnement de nébuleuse qui suscite des pratiques aux configurations fluctuantes (Paul M., 2002).

Nous suggérons dans les pages qui suivent d'examiner la notion en faisant l'hypothèse qu'elle est porteuse d'ambiguïtés et de tensions, et que son essor s'inscrit dans un mouvement général d'individualisation des situations collectives, incarnant des figures probablement renouvelées d'intégration des individus à la société, différentes des précédentes, qui reposaient en grande partie sur de grands principes collectifs. Cet examen se fera en deux temps.

La première partie cherche à la fois à situer le contexte d'émergence de la notion d'accompagnement et cerner ses différents champs d'application. La seconde partie s'attache à comprendre l'essor des formes d'accompagnement dans le domaine qui nous intéresse tout particulièrement : l'accompagnement vers l'emploi et l'accompagnement dans l'emploi et leur point ancrage théorique. La thèse qui sera défendue est la suivante. L'accompagnement correspond à un processus visant à faire apparaître, dans un terme variable¹, les conditions

¹ C'est d'ailleurs l'une des difficultés qui se pose à l'accompagnement : la variabilité de son processus (même si dans certains cas, une durée peut être arrêtée). Cette variabilité peut être fonction de plusieurs facteurs comme la

d'une correspondance entre projets professionnels/personnels et perspectives d'insertion. Dans cette perspective, les pratiques de l'accompagnement engagent des procédures, des outils qui ne sont plus seulement centrés sur l'amélioration des qualités de la main d'œuvre (formation, qualification) mais sur des « compétences comportementales »² qui engage un travail spécifique sur l'individu.

situation concrète du chômeur (ancienneté dans le chômage, qualification possédée...), les perspectives d'emploi, la charge de travail de l'accompagnateur...

² Ce terme renvoie à des notions proches comme « savoir-être » ou encore « qualification sociale ». Pour O. Benoit-Guilbot (1990, p. 493), la qualification sociale « renvoie à tous les signes de socialisation et d'intégration sociale qui relèvent de l'histoire personnelle et qui sont susceptibles de différencier les individus de même compétence professionnelle ».

I. L'ACCOMPAGNEMENT : CONTEXTE D'EMERGENCE ET POLYSEMIE DE LA NOTION.

11. L'accompagnement : une pratique initialement centrée sur la personne et ses difficultés propres.

111. L'accompagnement social, une pratique largement éprouvée dans le champ du travail social.

L'usage du terme accompagnement semble suivre des chemins semblables à d'autres termes, comme celui d'exclusion, d'individualisation ou encore d'insertion. Largement mobilisées par de multiples acteurs institutionnels, professionnels, associatifs..., ces notions sembleraient pointer des situations nouvelles, des contextes nouveaux, qui appellent des interventions également novatrices. En pareil cas, cette prolifération de notions « nouvelles » conduit inévitablement à la confusion et à la saturation (comme ce fut le cas à la fin des années 80 avec l'usage du terme exclusion³). Le terme d'accompagnement n'est pourtant pas récent. Jusqu'au milieu des années 70, G. Le Bouëdec indique que l'usage du terme accompagnement était resté très limité et bien circonscrit à des pratiques traditionnelles, musicales⁴, spirituelles et médicales⁵ : « [la] marque originelle de l'accompagnement tient dans l'idée que celui-ci concerne les situations dans lesquelles il y a un acteur principal que, d'une manière ou d'une autre, il s'agit de soutenir, de protéger, d'honorer, de servir, d'aider à atteindre son but ; en aucun cas il ne s'agit de le supplanter en prenant sa place ou le devant de la scène, de le diriger. Posture modeste donc... » (Le Bouëdec, 2002, pp.14-15).

L'approche sémantique proposée par N. Spéroni (2000), fait apparaître les significations profondes du terme, comme point d'appui à une réflexion plus large concernant les pratiques professionnelles en construction. L'auteur dégage ainsi trois thèmes fortement liés et inscrits

³ Rappelons que ce terme est, comme le note E. Balibar, issu de la catégorisation officielle à laquelle procède l'administration, la classe politique, les appareils médiatiques et plus généralement idéologiques (Balibar E., 1992), terme que de nombreux chercheurs reprennent parfois à leur compte sans vraiment en questionner le champ de production (voir par exemple l'ouvrage dirigé par S. Paugam (1996) où l'exclusion reste la matrice dans laquelle sont pensés les changements en cours, même si des précautions d'usage sont soulignées quant à la portée scientifique de ce terme).

⁴ Voir à ce sujet l'article proposé dans l'Encyclopedia Universalis qui fait directement référence à la musique « La notion d'accompagnement est directement liée à l'état actuel de la musique, c'est à dire qu'elle n'est explicable que si l'on tient compte de l'évolution historique qui a amené cet art au point où il en est aujourd'hui » Encyclopedia Universalis, 1968, vol.I, p. 99).

⁵ L'accompagnement des patients en phase terminale.

dans les parties isolables du mot accompagnement : solidarité, mouvement et action⁶ ; termes qui évoquent une sorte de philosophie de la pratique d'accompagnement.

Si la notion d'accompagnement rencontre aujourd'hui un vif succès, elle ne correspond pas une pratique récente. On en trouve les prémisses dans les années 70 dans le champ de l'Action Sociale. Notons d'abord que des types d'intervention assez proches de l'accompagnement sont d'usage depuis longtemps chez les travailleurs sociaux (principalement chez les assistant(e)s de service social). Il s'agit là d'une démarche dite de suivi social qui consiste à prendre en charge des groupes sociaux spécifiques rencontrant des difficultés d'intégration à la société (pour l'essentiel des groupes sociaux n'ayant pas intégré la dynamique salariale). Cette démarche de suivi social va s'appliquer jusqu'à la fin des années 70 avant d'être remise en cause par la suspicion qui va peser fortement sur cette pratique, assimilée à un véritable contrôle social des populations pauvres⁷. Un autre terme va progressivement supplanter celui de suivi social : l'accompagnement social. Ce terme apparaît au début des années 80 dans le champ de l'Action Sociale, il se veut porteur d'une pratique nouvelle d'intervention sociale, dégagé de toute connotation négative. Alors que le suivi social [semblait] lié à des pratiques plus traditionnelles de travail social, fondées sur une perception unilatérale de l'action⁸ (Guele J. et alii, p.8, 2003), l'accompagnement social semble désormais reposer sur un autre type de relation, impliquant de manière différente les parties en présence. L'accompagnement social va être promu comme une nouvelle forme de prise en charge, visant à replacer la personne au centre d'un processus interactif. L'idée consistera à établir une forme d'échange volontaire, « reposant sur une éthique d'engagement réciproque entre les personnes » (Guele J. et alii, p.8, 2003).

Les premières expériences d'accompagnement social feront suite à la loi d'orientation en faveur des personnes handicapées⁹. C'est en effet à partir de 1978 que certains centres d'aide par le travail (CAT¹⁰) vont se doter de services d'accompagnement destinés à favoriser

⁶ Pour l'auteur *ac* est associé à *ad* qui signifie direction, but à atteindre...renvoyant à l'idée d'action, *com* à *cum* qui signifie réunion, adjonction, égalité... *pagn* du latin *panis* qui donnera compagnon, compagnie, compagnonage... renvoyant à l'idée de solidarité, puis les déclinaisons (er) le verbe, (ement) le nom d'action, (ateur) le nom de l'agent (Spéroni S., 2000, p. 24).

⁷ On renvoie notamment à un numéro spécial de la revue Esprit, « Normalisation et contrôle social », Mai 1976.

⁸ Ce qui peut d'ailleurs expliquer que ce terme ait été rapproché de l'idée d'un contrôle social effectué sur les personnes, ou tout le moins l'exercice d'une certaine contrainte.

⁹ Loi d'orientation en faveur des personnes handicapées n° 75-534 du 30 juin 1975.

¹⁰ Les centres d'aide par le travail sont créés par décret le 02 septembre 1954. Ce sont des établissements médico-sociaux qui offrent aux personnes handicapées des activités productives et des soutiens sociaux, éducatifs, médicaux et psychologiques qui conditionnent leur exercice. La circulaire 60 AS du 08 décembre 1978 qui fait suite à la loi de 1975 en faveur des personnes handicapées, donne une nouvelle base réglementaire aux

l'intégration des personnes handicapées dans le milieu ordinaire. Ces expériences vont ensuite se développer dans d'autres champs de l'Action Sociale. Dans le secteur du logement social, puis progressivement, l'accompagnement social va se généraliser dans différents domaines de l'intervention sociale (notamment en 1988, avec la mise en œuvre du RMI -cf. infra-).

A la fin des années 80, l'accompagnement social est désormais posé comme l'une des nouvelles modalités de l'intervention sociale. Ainsi, dans le cadre du XI^e Plan¹¹, l'accompagnement social est défini comme l'une des quatre grandes fonctions du travail social (fonctions de diagnostic social, de mise à disposition d'une offre, de promotion collective et d'accompagnement, -UNIOPSS, 1995-).

112. Formes et contenus de l'accompagnement social dans le travail social.

Tel qu'il semble défini à l'origine, l'accompagnement social s'apparente à une démarche interactive, dont le mode opératoire repose essentiellement sur la recherche d'une dynamique d'échange et de confiance réciproque. Ce mode opératoire auquel ont recours les travailleurs sociaux, avant même que cette pratique ne se généralise à d'autres sphères de l'action publique, présente des caractéristiques particulières. La nature de l'intervention s'inscrit dans une visée psycho-socio-éducative, qui porte sur l'amélioration du comportement social des personnes pour faciliter leur intégration sociale. Ce travail s'accomplit certes dans un cadre institutionnel complexe, à l'aide d'outils et de techniques diverses¹², mais se réalise essentiellement par la parole. Le cadre temporel de l'intervention n'est pas et ne peut être défini, il varie en fonction des difficultés recensées et donc du temps nécessaire à leur résolution. La variété des interventions sociales peut sans doute se résumer à une activité de médiation où l'accompagnement social sert de fil conducteur. Ce qui fait dire à L. Tremblay que « l'accompagnement dans le quotidien de personnes en difficulté, le soutien que [les travailleurs sociaux] sont censés accomplir auprès d'elles, sont les aspects essentiels de leur professionnalité [...] le rôle d'accompagnateur est celui qui occupe une plus grande place dans cette profession » (Tremblay L., 2003). L'accompagnement, peut selon l'auteur, prendre différentes formes selon les difficultés rencontrées par les personnes et le milieu dans lequel les services sont rendus. D'une façon générale, poursuit-il, « accompagner veut dire être

CAT qui se traduira notamment par la mise en place d'un accompagnement social et professionnel adapté aux personnes handicapées.

¹¹ Rapport des travaux du groupe « Evolution du travail social », 1992.

¹² Nous renvoyons ici à Ion J. et Tricart JP., 1984.

présent auprès d'une personne, lui donner les soins et le soutien psychologique nécessaires pour qu'elle réussisse à résoudre ses difficultés et se donner une meilleure qualité de vie » (Tremblay L., 2003, p. 13). Il ajoute que l'une des conditions essentielles pour remplir le rôle d'accompagnateur est d'arriver à créer un lien de confiance avec la personne, conditionnel à toute forme d'intervention. L'intervention des travailleurs sociaux s'inscrit ici dans une démarche visant à réadapter ou réinsérer socialement les individus en vue de favoriser leur autonomie.

Cette forme d'accompagnement est au centre de la relation d'aide, outil largement mobilisé par les professionnels du social. L'accompagnement social prend toute son importance dans la relation d'aide. Celle-ci consiste, selon L. Tremblay à amener « une personne à faire de nouveaux apprentissages, à poser de nouveaux gestes pour arriver à satisfaire ses besoins ou à résoudre ses difficultés. » (Tremblay L., 2003, p.17). Dit autrement, il s'agit dans ce processus d'aide, de soutenir et de guider les individus de façon à ce qu'ils prennent conscience de la situation dans laquelle ils se trouvent de manière à la faire évoluer dans un sens « positif ». Dans son principe l'accompagnement doit se distinguer des pratiques « classiques » d'action sociale (aide, tutelle, assistance...) puisque la relation qui s'établit entre les deux parties n'est pas imposée. L'accompagné doit « poser de nouveaux gestes, faire preuve de créativité, d'innovation, [...] La personne doit s'apercevoir que les moyens qu'elle utilise pour s'adapter ne sont plus efficaces, ne répondent plus à ses besoins de manière satisfaisante. Elle doit briser un cercle vicieux, abandonner d'anciens schèmes d'adaptation et les remplacer par de nouveaux ». (Tremblay L., p. 18).

Cette posture, que l'on peut qualifier de normative, semble être le point commun d'une démarche d'accompagnement social. On en trouve un résumé dans le dictionnaire critique d'Action Sociale : « Au quotidien l'accompagnement se traduit...par des situations micro-sociales [...] L'acte ou le processus interactif de comprendre ou de faire comprendre exige des relations de proximité où l'échange s'effectue dans une sphère affective » (Barreyre J.Y et alii, 1995, p. 16). Les auteurs soulignent également que « l'accompagnement dans le cadre d'une intervention sociale est aussi un processus méthodologique d'une relation contractuelle d'insertion entre un agent spécialisé et un usager d'un service ou un dispositif d'action sociale. Il repose sur trois dimensions, trois compétences, de la pratique professionnelle : la prise en compte de la situation sociale, telle qu'elle est construite par l'usager, sujet de droit ; la compréhension de la dynamique de l'action dans le cadre des contraintes, des potentialités et des événements qui la fondent ; l'adaptation de l'action commune à un champ de possibilités stratégiques (Barreyre J.Y et alii, 1995, p. 16-17).

Le recours à l'accompagnement n'est pas un choix fortuit comme l'indique les auteurs. On pourrait en effet faire référence à d'autres termes comme l'aide, le soutien, le tutorat, le suivi, ou encore la tutelle, mais ces notions ne semblent pas, selon eux, équivalentes. L'accompagnement se distinguerait des autres termes en ce sens qu'il fonde une relation contractuelle (qui n'implique pas nécessairement un contrat effectif, mais relève d'un contrat « informel » ou « moral »), qui « suppose au départ un libre arbitre des futurs partenaires (et) qui débouche sur une relation volontaire où la place et le rôle de chacun, comme l'objet de la relation et sa durée sont clairement définis. » (Barreyre J.Y et alii, 1995, p. 18). L'accompagnement serait censé annihiler tout effet de dépendance, s'opposer à une prise en charge contrainte des individus, synonyme d'assistanat. Nous aurions affaire à des agents non pas passifs, mais à des agents actifs de leur insertion, aidés pour cela par des accompagnateurs munis de techniques et disposant d'outils aptes à développer les ressources et solliciter les compétences des accompagnés.

Si le contexte d'émergence de l'accompagnement trouve ainsi son origine dans le secteur de l'Action Sociale, il ne donne pas lieu cependant à des pratiques unifiées, encore moins à une définition précise et claire. Faisant référence à une étude relative à l'accompagnement des handicapés en Belgique, D. Vrancken et C. Macquet soulignent la forte labilité du concept d'accompagnement, « L'accompagnement s'est élaboré progressivement, au sein de différents services, au gré des expériences de terrain, sans véritable matrice conceptuelle de base. Aucune prescription méthodologique ou de contenu n'a été définie par les textes de loi qui ont laissé le concept totalement ouvert sur la pratique » (Vrancken D., Macquet C., 2006, p. 164). A la suite des auteurs, il nous faut en effet insister sur la versatilité de cette notion et des pratiques qu'elle suscite, y compris d'ailleurs lorsqu'elle s'applique dans un champ spécifique d'intervention. Ainsi, J. Guele et alii (2006) constatent une indétermination des frontières entre des formes d'accompagnement pourtant différenciées dans leurs principes. C'est le cas par exemple de l'accompagnement social « spécifique » (qui s'applique à des publics ciblés et/ou à des situations bien identifiées comme l'Appui Social Individualisé -ASI¹³- ou

¹³ L'ASI est une mesure qui consiste en un accompagnement individualisé sur 6 mois des personnes en difficulté afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle. Elle a pour objectif de dépasser les difficultés sociales et personnelles qui font obstacle à la recherche d'emploi, en travaillant sur les « préalables » à l'emploi. Le contenu de l'ASI est large (les principaux domaines d'intervention sont l'emploi, le logement et la santé et trois axes d'intervention sont privilégiés : la socialisation, la restauration de la personne et la redynamisation professionnelle), mais s'inscrit dans une finalité d'insertion professionnelle à moyen terme. L'ASI est donc un accompagnement global, associant insertion sociale et insertion professionnelle au cours duquel un projet d'insertion clair doit être élaboré. Les bénéficiaires de l'ASI sont les chômeurs de longue durée en grande difficulté, les chômeurs de plus de 50 ans, les personnes handicapées nécessitant un suivi particulier pour accéder à l'emploi, les jeunes de moins de 26 ans et les bénéficiaires du RMI. La durée maximale de la mesure est de 6 mois renouvelable 1 fois après accord de la DDASS.

l'Accompagnement Social Lié au Logement -ASLL¹⁴-) et de l'accompagnement social « généraliste » (qui s'applique dans le cadre du RMI de manière indifférenciée à l'ensemble des ayants droits). Cette indétermination des frontières est également soulignée par L. Bertrand et N. Houard : « La teneur réelle de [l'ASLL] est difficile à contrôler finement. Certains cahiers des charges ont donné une définition stricte d'un accompagnement qui serait exclusivement réservé aux problématiques du logement. Dans la pratique, les problèmes des usagers sont souvent beaucoup plus complexes et enchevêtrés et les travailleurs sociaux des associations sont amenés à avoir une approche plus globale de ce qui leur est officiellement prescrit » (Bertrand L. et Houard N., p. 6, 2005).

A titre d'hypothèse, on peut soutenir que l'accompagnement s'est progressivement imposé comme une fonction « naturelle » au sein des missions publiques d'aide à l'insertion et à l'emploi, puisque précisément la fonction de l'accompagnement est d'apporter tout à la fois aide, soutien, conseil aux personnes en difficulté. Avec l'avantage que le terme est suffisamment générique pour dégager un consensus¹⁵ parmi les acteurs de l'emploi et l'insertion non pas au regard des pratiques (qui sont diverses), mais dans ce que ces acteurs ont le sentiment de partager : une culture commune de l'accompagnement qui passe par la parole et plus généralement par le recours à un panel d'outils de type psycho éducatif fondés sur la réflexivité et l'introspection (établissement d'un bilan, élaboration d'un contrat, construction d'un projet, détermination d'un parcours, démarche d'évaluation...). Ces outils sont devenus en effet d'usage courant et forgent cette culture de l'insertion, orientée vers une individualisation (voire une psychologisation¹⁶) des situations à traiter. L'accompagnement s'inscrit bien dans cette perspective d'un renouveau de l'action en adoptant cette vision dominante de l'insertion, tout en donnant le sentiment d'insuffler une nouvelle dynamique à ces missions souvent critiquées pour leur manque d'efficacité (Castrà D., 2003), voire d'enfermer les individus dans une culture de l'assistance (Liénard G., 2001). L'accompagnement semble ainsi être tout le contraire d'une culture de l'assistance puisque

¹⁴ L'ASLL a pour objectif de favoriser l'accès ou le maintien dans le logement des ménages en difficulté, dans une perspective d'insertion durable. L'intervention est en principe limitée dans le temps, et, est subordonnée à l'adhésion des ménages concernés. Elle est réalisée par un travailleur social dans la plus part des cas. C'est le Fonds Social pour le Logement (FSL) qui finance les mesures d'ASLL.

¹⁵ A la différence du terme « suivi » ou « suivi social » qui comme nous l'avons noté plus haut a été abandonné.

¹⁶ La notion renvoie à l'idée d'un « recouvrement des problématiques sur la construction sociale de la frontière entre la santé mentale et la précarité sociale ». Voir à ce sujet les journées d'études des 14 et 15 octobre 2005, organisées par le GRACC, Université de Lille 3. Dit autrement l'idée de psychologisation a à voir avec une certaine représentation du chômage et des chômeurs qui consiste à poser ces derniers comme des « objets de soins », justifiant des traitements spécifiques, de type psychologique qui n'ont par conséquent plus grand chose à voir avec la recherche d'emploi.

dans ses principes, il accorde une place importante à la responsabilité de chacun et à l'engagement réciproque.

Avant d'analyser plus en détail cette logique d'action, voyons à quoi renvoient ces pratiques et les champs d'actions professionnels où elles s'appliquent.

12. Champs d'application de l'accompagnement et polysémie de la notion.

Si la notion d'accompagnement social se développe initialement dans le champ de l'Action Sociale, elle va rapidement se déployer dans d'autres domaines de l'action publique (éducation, emploi, formation...). Son développement récent dans les politiques de lutte contre le chômage en particulier, ne tient pas selon nous à la capacité de cette pratique à résoudre des problèmes « d'inadaptation sociale », qui seraient propres au domaine supposé de l'Action Sociale. Il renvoie à l'idée selon laquelle l'accompagnement, comme pratique discursive, permettrait de répondre au plus près aux problèmes posés par le chômage et ses conséquences, en renforçant la proximité entre l'intervenant et le chômeur de façon à accélérer le retour à l'emploi.

La notion d'accompagnement se développe, rappelons-le, dans un contexte de chômage massif. Le recours récent et généralisé à la pratique de l'accompagnement témoigne ainsi d'une redéfinition des formes de l'intervention publique qui, dans son principe, se traduit par une volonté de mise en cohérence de l'action. Cela revient à dire qu'il ne s'agit plus vraiment de traiter un problème de manière isolée, mais un ensemble de problèmes dans une même dynamique, en mettant au cœur du processus la personne à traiter. Pourtant, l'accompagnement génère des pratiques bien différentes selon le contexte où il s'applique et les personnes qui en bénéficient.

121. Une diversité de champs et de pratiques.

Il existe de multiples formes et pratiques d'accompagnement dans des domaines variés. J. Ardoino (2000), puis à la suite G. Le Bouëdec (2002) en proposent une typologie en huit domaines.

- *Le domaine musical.* L'accompagnement renvoie ici à une acception assez classique qui « tout à la fois complète les chants ou les mélodies de solistes ou de groupes et les met ainsi en valeur en contrastant avec eux... ».

- *Le domaine éducatif, scolaire et universitaire.* Outre les relations personnalisées entre maîtres/élèves, professeurs/étudiants ou formateurs/formés, on trouve dans ce domaine des mesures d'accompagnement spécifiques s'adressant préférentiellement aux enfants réputés en difficulté scolaire et sociales dans l'enseignement primaire et secondaire. L'enseignement supérieur n'est pas exempt de ce type de mesures, quoiqu'elles restent peu formalisées et ne visent pas le même objectif¹⁷. Les formes d'accompagnement les plus répandues dans le cycle supérieur restent le suivi des travaux d'étudiants (mémoires, thèses...projets, stages).

- *Le domaine de la formation professionnelle et de l'éducation continue des adultes.* Dans ce domaine, l'archétype de l'accompagnement a été d'abord le « compagnonnage » pour devenir par la suite l'apprentissage, pratique réputée s'inscrire dans une relation singulière et personnalisée entre un patron et un apprenti. S'y ajoutent les pratiques de formation continue en plein essor et qui se déclinent sous diverses formes (promotion, (re)conversion, (ré)orientation) et nécessitent dans tous les cas des formes pédagogiques particulières et singulières.

- *Le domaine sportif.* Les fonctions attribuées à l'entraîneur ou coach, relève aussi et à leur manière d'une démarche d'accompagnement, laquelle vise à préparer les sportifs à des compétitions et à des performances.

- *Le domaine clinique des soins médicaux et hospitaliers, de la psychothérapie et de la psychanalyse.* C'est sans doute dans ce domaine de la « souffrance humaine » comme le souligne l'auteur où la démarche d'accompagnement semble importante « autant dans la perspective d'une guérison, d'un rétablissement, d'une réhabilitation que dans celle de rechercher des ressources pour la supporter et la comprendre en vue de mieux la combattre ».

- *Le domaine juridique et social.* La fonction d'accompagnement a pour objectif dans ce domaine « de protéger, de prendre soin, d'assister, d'aider ». Des mesures spécifiques d'accompagnement de toute sorte, selon les situations des individus, existent dans ce domaine : des mesures de prévention, de rééducation, de protection ou d'assistance sociales.

- *Le domaine socio-économique.* Très marqué par la culture nord-américaine du management, ce domaine a développé, via de grandes entreprises, des formes d'accompagnement de type managérial comme le coaching, le conseil, la consultance, réservées essentiellement aux fonctions d'encadrement.

¹⁷ Nous renvoyons ici à la fonction nouvelle de directeur d'études, dont l'un des objectifs est d'accompagner les étudiants qui double ou triple leur 1^o année. Les moyens, les méthodes à mettre en œuvre sont laissées à l'appréciation de chaque département ou directeur d'études.

- *Le domaine de la solidarité et de la coopération internationale.* Ce sont essentiellement les actions de coopération qui forment l'essentiel de ce que peut ici recouvrir la notion d'accompagnement. Dans ce cadre, les organisations non gouvernementales mobilisent des coopérants accompagnant des projets en lien avec leurs partenaires locaux.

La diversité de champs et de pratiques que fait apparaître la notion d'accompagnement souligne son caractère protéiforme, dans les pratiques qu'elle suscite comme dans les situations où elle s'applique. La notion d'accompagnement touche en définitive tous les aspects de la vie sociale d'une façon plus ou moins prégnante. Si l'accompagnement laisse place à des pratiques aux configurations fluctuantes, on peut cependant souligner des points communs :

- une mise en relation dans une « temporalité-durée constituant une forme de processus » (Ardoino 2000, p. 11), qui suggère un cheminement commun variant en fonction des dispositifs et modes d'accompagnement existant¹⁸ ;
- l'existence de relations personnalisées, interactives, s'effectuant dans un rapport à l'autre toujours complexe ;
- une démarche « constituée d'un ensemble de comportements et de conduites étayés par des savoirs théoriques et pratiques, constituant un type de professionnalité » (Ardoino 2000, p. 15).

Ces points communs ne sauraient cependant cacher les difficultés réelles à cerner avec précision une notion que tout à chacun (professionnel de l'emploi, intervenant du social...) peut, en définitive, définir à son gré au regard de ses propres pratiques.

122. Une notion polysémique qui fait problème.

L'accompagnement, on le voit, reste une notion pour le moins ambiguë puisqu'elle décrit des situations diverses et s'applique à des contextes parfois très différents les uns des autres. A défaut d'en dresser une liste exhaustive, listons quelques unes des situations ou cas d'accompagnement les plus connus (accompagnement dans l'emploi, des malades en fin de vie, commercial, scolaire, personnel ou « coaching », social, économique, psychologique, du changement, des restructurations, à la création d'entreprises, à la recherche d'information

¹⁸ L. Barbe (2002), souligne à juste titre que « les modes d'accompagnement sont transformés par les dispositifs dans lesquels ils s'insèrent, particulièrement la temporalité qu'ils définissent ». Il distingue deux types de dispositifs selon la temporalité qui lui est associée : les dispositifs à durée déterminée de six mois (Accompagnement Social Individualisé -ASI- et Accompagnement Social Lié au Logement -ASLL-) et les dispositifs où l'accompagnement dure finalement le temps où la personne est présente et qui s'arrêtent si une solution est trouvée (les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale -CHRS-, les Missions Locales...).

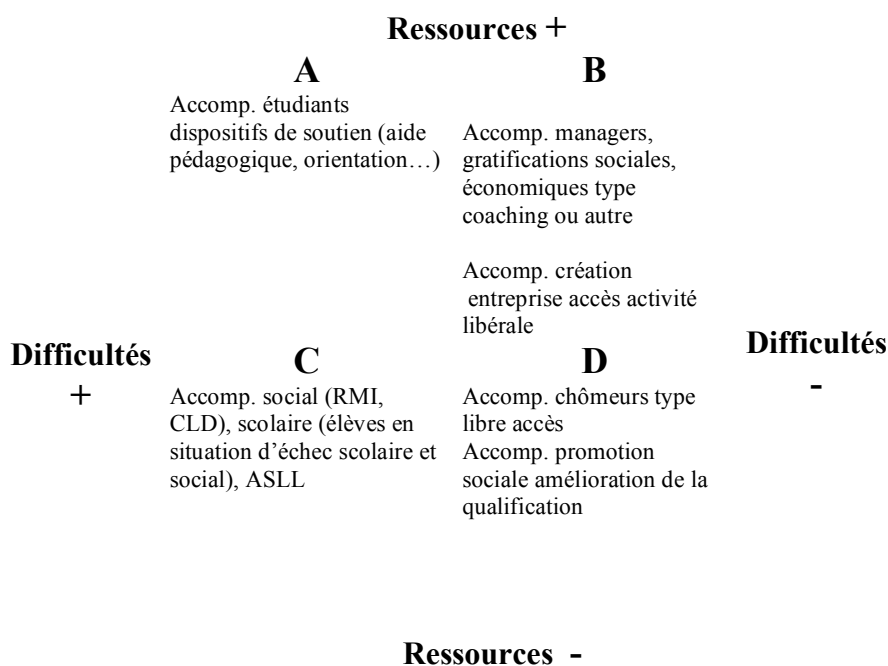
économique...). Nombre de domaines de l'intervention publique (santé, social, emploi, formation...), ainsi que des activités du secteur privé mobilisent désormais cette forme d'intervention. Les secteurs de l'emploi et de la formation se sont depuis peu engagés dans cette voie, même si des pratiques proches de l'idée d'accompagnement étaient déjà en vogue au début des années 80 dans le cadre de l'insertion des primo-demandeurs d'emploi. Ainsi, à l'issue du rapport de B. Schwartz (1981)¹⁹, les missions locales et PAIO instituaient une prise en charge spécifique et globale des jeunes primo-demandeurs d'emploi. Il s'agissait, pour chaque jeune, d'établir une sorte de cursus personnalisé devant favoriser leur insertion professionnelle. Ce cursus comportait un suivi tout au long du parcours d'insertion y compris en entreprise avec la mise en place du principe du tutorat. Il y a de fortes similitudes entre ces premières intentions en matière d'insertion des primo-demandeurs d'emploi et ce qui semble dominer aujourd'hui dans le traitement du chômage.

La notion semble ainsi s'appliquer de manière générique à des contextes divers. Il y a cependant des points communs à ces diverses formes d'accompagnement, ils décrivent une posture générale qui consiste à guider, appuyer, soutenir ou encore aider. L'accompagnement renvoie également à l'idée de suivi, d'assistance, d'information, de conseil, de « guidance »²⁰. Malgré l'absence de définition précise, on peut entrevoir non pas le rôle que pourraient jouer les professionnels dans ce domaine, mais leurs grandes lignes d'action. Les « accompagnants » ou « guidants » seraient des facilitateurs de projets, mettant à disposition des accompagnés des ressources (outils, techniques, moyens), ainsi que leurs compétences pour assurer le succès de l'action entreprise. La polysémie du terme réside alors dans les types de projets, d'actions entreprises ainsi qu'au regard des profils des individus concernés. Développer les potentiels personnels et professionnels d'un individu pour en augmenter davantage les ressources économiques, sociales... n'a pas le même sens que prendre en charge des personnes en difficulté d'emploi. Sans verser dans une simplification excessive et en nous tenant aux domaines qui nous intéressent plus particulièrement (l'emploi, l'insertion et la formation au sens large), on pourrait à ce stade de la réflexion concevoir un champ d'exercice de l'accompagnement s'apparentant à un continuum formé de deux pôles extrêmes où s'étirent des situations intermédiaires variées. A un pôle, l'accompagnement s'adresserait à des personnes réputées rencontrer des difficultés de tous ordres (scolaires, sociales,

¹⁹ Précisons que le rapport Schwartz ne fait pas allusion à des pratiques d'accompagnement, mais à des formes d'action qui s'en rapproche.

économiques, professionnels, de santé ...), renvoyant à leur « degré d'intégration globale » à la société. A l'autre pôle, l'accompagnement s'appliquerait à de personnes en quête de promotion et gratifications. Entre ces deux pôles se déclinaient des situations intermédiaires variées, réputées plus ou moins problématiques (le tutorat d'accompagnement méthodologique et pédagogique destinés à certaines catégories d'étudiants, le coaching scolaire, l'accompagnement à la création d'entreprise....). Dès lors, on peut aisément supposer que les formes ou types d'accompagnement dans les domaines de l'emploi, l'insertion et la formation sont tributaires de la position des individus dans la structure sociale ; position qui renvoie dans ce cas de figure à une combinaison classique ressources/difficultés²¹ (schéma ci-dessous).

Figure 1. Quelques types d'accompagnements dans les domaines de l'emploi, la formation et l'insertion selon les ressources et difficultés des personnes.



²⁰ De manière générale ce terme est peu utilisé en France. A notre connaissance son champ d'application se réduit bien souvent à un aspect purement pédagogique comme par exemple la guidance de travaux universitaires (mémoires...).

²¹ Les ressources renvoient aux différents moyens ou capitaux dont disposent les individus (social, économique, culturel, symbolique) qui déterminent leur plus ou moins grande capacité d'action (le champ des possibles). Les difficultés renvoient tout à la fois aux conditions concrètes d'existence des individus, aux modes de classement sociaux des groupes en fonction de leur volume de capitaux, aux représentations sociales dont ils font l'objet.

A : Dans ce type d'accompagnement les difficultés contrebalancent en partie les ressources.

B : Les ressources importantes se conjuguent avec des difficultés moindres, voire l'absence de difficultés.

C : Les personnes concernées par ces types d'accompagnement cumulent de nombreuses difficultés et disposent de ressources moindres.

D : Les ressources des personnes concernées par ces types d'accompagnement peuvent être qualifiées de « moyennes », cependant qu'ils ne rencontrent pas de difficultés qui pourraient faire échec à leur parcours promotionnel.

A l'origine, ancrée dans les missions traditionnelles de service social, l'accompagnement se diffuse dans les années 70-80, aux politiques publiques en matière d'habitat social et de gestion du handicap. Si son extension à ces autres champs de l'intervention sociale va donner lieu à une diversité de pratiques, l'accompagnement affiche cependant un même objectif : favoriser l'intégration des personnes en difficulté par des réponses individualisées cherchant à prendre en compte les dimensions multiples et globales de l'insertion. La forme de la relation instituée dans les pratiques d'accompagnement se veut différente d'une « prise en charge » institutionnelle des problèmes à traiter, puisque l'accompagnement -tel qu'il est défini- se fonde sur l'engagement volontaire des personnes accompagnées et une réciprocité dans l'échange assise sur une relation de confiance. Ainsi, l'implication des individus dans le processus d'insertion est ici essentielle dans la résolution des problèmes rencontrés puisque l'accompagnement s'appuie sur les capacités des personnes à développer leurs ressources propres, leurs capacités d'initiative et de choix pour bâtir un projet de vie (UNIOPSS, 1995). Aussi, le recours récent à l'accompagnement dans de nombreux domaines de l'intervention publique mais également dans les entreprises privées, va peu à peu conduire à rendre plus opaque les contours et la finalité des pratiques associées à cette notion.

II. L'EXTENSION DE L'ACCOMPAGNEMENT AUX POLITIQUES DE L'EMPLOI OU L'AFFIRMATION D'UN NOUVEAU REFERENTIEL DANS LE TRAITEMENT DES SITUATIONS DE CHOMAGE ET DE PRECARITE.

Nous avons jusqu'ici évoqué l'accompagnement social, « héritier » du suivi social, une forme traditionnelle d'accompagnement propre au champ de l'intervention sociale. Cependant les pratiques d'accompagnement (y compris d'accompagnement social) ne sont plus aujourd'hui circonscrites à des catégories de la population autrefois identifiées à partir de la précarité de leurs conditions d'existence²². Cette forme d'accompagnement qualifiée de sociale par la nature même de l'intervention (marquant en cela son enracinement dans les missions traditionnelles du service social) est certes toujours privilégiée comme moyen d'action dans le champ du travail social, mais ne lui est pas (ou plus) spécifique. Bien qu'il reste souvent associé à ce secteur d'intervention, l'accompagnement s'est développé au-delà même des frontières du travail social. En s'étendant à un nombre grandissant d'individus et de situations, les pratiques d'accompagnement se sont diversifiées en même temps qu'elles se sont opacifiées : de nombreuses formes d'intervention peuvent être qualifiées d'accompagnement, sans que l'on puisse avoir une idée précise de ce à quoi renvoie des interventions de ce type²³. L'extension des pratiques d'accompagnement aux politiques de lutte contre le chômage²⁴ s'inscrit en somme dans la continuité du mouvement d'individualisation du traitement du chômage initié à la fin des années 80, qui porte en germe les principes sur lesquels se fondent l'accompagnement. La montée en force des pratiques d'accompagnement dans le champs des politiques de lutte contre le chômage ne va faire que

²² Nous renvoyons ici aux populations « traditionnelles » des services sociaux (avant même la création du RMI) définies à partir de leurs difficultés d'intégration socio-économique à la société : les « pauvres », les « familles en difficulté »... suivis par les assistant(e)s de service social.

²³ Dans le cadre de nos premières investigations empiriques, nous avons rencontré plusieurs acteurs de l'insertion et de l'emploi déclarant faire de l'accompagnement ou être en situation d'accompagner des personnes, sans en énoncer de manière précise le contenu ou à quel type de pratique ou d'intervention ils se réfèrent. « On a toujours fait de l'accompagnement » ou « l'accompagnement fait partie du travail que l'on fait auprès des personnes en difficulté ». Nous développerons plus en détail cette dimension de la recherche au terme de notre travail de terrain. Il apparaît pour l'heure que les personnes rencontrées n'interprètent pas de la même manière leurs pratiques d'accompagnement.

²⁴ L'accompagnement est étendu à partir de 1989 dans les structures d'insertion par l'économie. Il devient une spécificité et « l'une des modalités d'évaluation de la conformité des projets et de niveau de financement qui peut être obtenu [par ces structures] » (UNIOPSS, 1995, p. 143)

renforcer et confirmer le caractère individualisant des formes de l'intervention publique, comme cela est d'ailleurs suggéré dans les recommandations du X^e Plan²⁵.

Nous proposons dans cette deuxième partie une mise en perspective du processus ayant conduit à l'extension de l'accompagnement dans le champ des politiques de lutte contre le chômage. Nous suggérerons ensuite quelques voies d'analyse concernant l'essor des pratiques d'accompagnement dans la lutte contre le chômage et l'exclusion.

21. L'individualisation : point d'ancrage de l'accompagnement.

Si l'on veut saisir le sens de l'accompagnement et son irruption dans le champ des politiques publiques de lutte contre le chômage et l'exclusion, il nous faut resituer cette notion dans un ensemble d'actions sur le chômage et ses conséquences multiples, qui au fil du temps, s'est resserré progressivement sur l'individu-privé d'emploi. Des actions massives et indifférenciées sur le chômage, aux mesures ciblées²⁶, l'accompagnement des chômeurs semble aujourd'hui traduire de nouvelles manières d'agir sur la privation d'emploi. Si le traitement massif est toujours d'actualité, il semble cependant s'inscrire dans un cadre d'action renouvelé, tant au regard des catégories de chômage instituées que du point de vue des formes de l'action. La tendance qui se fait jour, peut se résumer dans une volonté de plus en plus marquée de « responsabiliser » les chômeurs, d'en faire les acteurs de leur propre devenir, en les incitant (tout en les aidant) à construire eux-mêmes leur parcours vers l'emploi, sur la base d'un accompagnement apparemment librement consenti. Pourtant, cette invitation faite aux chômeurs à s'impliquer plus fortement dans leur devenir n'est pas récente. Certes, elle s'affirme aujourd'hui pleinement, et de manière insistante depuis l'essor des pratiques d'accompagnement, mais est déjà présente depuis quelques années, notamment depuis le développement des formes individualisées de traitement du chômage qui marque la volonté de « responsabiliser » les chômeurs, d'en faire les acteurs de leur insertion. L'accompagnement s'affirme aujourd'hui comme une nouvelle étape d'un traitement

²⁵ Le rapport de la commission « Relations sociales et emploi » du X^e Plan, présidée par M. Aubry (Commissariat Général du Plan, 1989) suggère dans ses recommandations de développer les actions qui permettent de construire des parcours individualisés pour les chômeurs afin de contourner l'hétérogénéité des situations de chômage : « ...le bilan approfondi, le suivi du demandeur d'emploi dans son parcours d'insertion, et la valorisation des différentes étapes de ce parcours...forment donc une suite logique qui n'est qu'imparfaitement mise en pratique aujourd'hui...Il est clair que sa mise en œuvre à grande échelle, pour l'ensemble des demandeurs d'emploi, supposera des moyens à la fois humains et financiers qui sont sans doute hors de portée dans l'immédiat » (pp. 268-269).

²⁶ Nous faisons ici référence à la spécialisation des dispositifs par public cible.

individualisé du chômage, en offrant désormais un cadre institutionnel plus propice à une activation des chômeurs (ce qui explique probablement son succès actuel).

Comme nous l'avons souligné précédemment, si les pratiques d'accompagnement semblent récentes, on en trouve des formes proches dans le dispositif « 16-18 ans » initié par B. Schwartz (cf. supra) à travers la mise en œuvre de structures spécifiques visant tout à la fois à assurer un accueil, une orientation et un suivi, une alternance entre la formation théorique et pratique en entreprise, et un tutorat pour favoriser l'insertion des jeunes dans le milieu professionnel. Ces actions « précurseurs » de l'accompagnement traduiront les grands principes directeurs du dispositif : former une fraction de la jeunesse rencontrant des problèmes particuliers d'accès à l'emploi. Ce dispositif est ici conçu dans un cadre large, où est mobilisées des institutions publiques et privées, le tissu associatif, dont la mission est de rendre effectif un programme public de masse. L'insertion des jeunes primo-demandeurs d'emploi prend ainsi une signification particulière : la nécessité de prendre en compte les particularités de chaque jeune est clairement affirmée, chacun d'eux doit bénéficier d'un suivi individualisé, mais les pratiques comme les outils d'action sont d'une manière générale encore peu formalisés. « L'accompagnement » de ces jeunes se traduira davantage par le travail des Missions locales, chargées de la mise en relation des jeunes avec l'ensemble des institutions sollicitées par le dispositif (organismes de formation, entreprises, associations, services publics de l'emploi). De ce point de vue, on peut avancer que cette période dans l'action des pouvoirs publics semble davantage vouée à l'expérimentation, mais les notions de suivi, de parcours, de projet... sont cependant déjà bien présentes dans les discours sur l'emploi et la formation.

Le milieu des années 80, inaugure une nouvelle phase de l'action des pouvoirs publics dans la lutte contre le chômage. Si les jeunes gardent une place prépondérante dans cette action²⁷, une autre catégorie, celle des chômeurs de longue durée, va faire également l'objet de mesures spécifiques. La politique de l'emploi va ainsi centrer son action cet autre « public cible » en reprenant, tout en innovant des principes contenus dans les mesures proposées aux jeunes (notamment l'alternance et l'individualisation des parcours de formation). Sans entrer dans le détail des actions à destination des chômeurs de longue durée²⁸, on retiendra la première action massive : la mise en place entre 1982 et 1983 d'une procédure d'entretiens individuels

²⁷ L'intervention publique en faveur des jeunes chômeurs va s'accroître à la suite à l'accord interprofessionnel du 22 octobre 1983. Aux côtés des dispositifs existants s'ajoutent un nouvel ensemble de mesures (contrats de qualification, d'adaptation, stages d'initiative à la vie professionnelle et travaux d'utilité collective).

²⁸ Voir à ce sujet Boulayoune 1996.

menée par l'ANPE auprès des chômeurs atteignant leur treizième mois de chômage. Ces entretiens et les études qualitatives qui suivront, vont révéler la forte hétérogénéité de la catégorie de chômage de longue durée. Ce constat va progressivement se traduire par un souci d'innovation dans l'approche du chômage de longue durée, d'autant que les actions classiques de formation dont bénéficieront certains chômeurs de longue durée durant cette période, seront jugées peu adaptées aux difficultés qu'ils rencontrent (Wulh S., 1991). La création des « stages modulaires » en 1985 censés répondre aux particularités du chômage de longue durée²⁹ marque sans doute la volonté des pouvoirs publics d'agir différemment sur le chômage. Il s'agit désormais de définir plus étroitement l'action publique à partir des réalités du public concerné, en faisant de l'individualisation un principe incontournable de toute action sur le chômage de longue durée³⁰. Ainsi, depuis le milieu des années 80, l'individualisation va ainsi être affirmée de façon systématique comme principe directeur dans la conception des mesures de lutte contre le chômage et l'exclusion. Si aujourd'hui tous les dispositifs publics en action intègrent cette dimension, il faudra pourtant donner du contenu et du sens à l'individualisation. Comme le soulignera au début des années 90 M. Aubry alors ministre du Travail et de l'Emploi, « C'est probablement sur ce point que nous avons le plus de progrès à faire, pour avancer dans la voie d'une prise en charge plus individualisée des chômeurs de longue durée[...] je ne mésestime pas la difficulté qu'il y a à généraliser cette approche[...] Néanmoins je pense que c'est la seule façon de progresser réellement dans les réponses que nous apportons aux chômeurs de longue durée. Les réponses qui marchent sont celles qui ont su construire des parcours et un accompagnement dans la durée, notamment pour les personnes en grandes difficultés (Aubry, M., 1992). Repousser l'uniformisation du traitement des chômeurs en individualisant les formes de prise en charge suppose en effet de développer des outils et des prestations d'insertion censés s'ajuster à leurs besoins. Depuis les années 90, les pouvoirs publics ont cherché à articuler « l'offre » d'insertion à des instruments réputés permettre une gestion individualisée des chômeurs. Nonobstant les difficultés réelles à ajuster les politiques publiques de lutte contre le

²⁹ Les stages modulaires proposent de partir des besoins identifiés des chômeurs pour construire ensuite des parcours de formation individualisés.

³⁰ Il s'agit à travers l'individualisation de promouvoir de nouvelles pratiques d'insertion s'adaptant au mieux aux difficultés rencontrées par les chômeurs, mais aussi de modifier leur comportement de recherche d'emploi, en faisant d'eux des acteurs à part entière de leur parcours, sinon les acteurs centraux de leur insertion. Cette posture trouve sa raison pratique dans la gestion quotidienne du chômage que les acteurs de l'emploi formulent comme une mise en adéquation des profils individuels aux offres d'emploi. Mais cette mise en adéquation ne vaut qu'au moyen d'une pédagogie adaptée au profil des individus en fonction de leurs acquis professionnels, leur rythme d'apprentissage, leur niveau de formation, leurs difficultés et leurs besoins en matière de formation

chômage et l'exclusion aux besoins supposés des chômeurs³¹, on peut parler aujourd'hui d'une véritable institutionnalisation de l'individualisation se déclinant sous diverses formes (individualisation des parcours, des prestations, de la formation, de l'accès aux formations...). L'individualisation relève désormais d'un certain nombre de dispositions légales³², reconnaissant pour chacun des droits nouveaux en matière d'insertion et de formation, qui en retour, vont dans le sens d'une implication plus forte des individus dans leur parcours d'insertion. L'accompagnement des chômeurs vers et dans l'emploi se situe résolument dans ce mouvement d'individualisation, puisque dans ses grandes lignes, l'activité d'accompagnement des chômeurs mobilise à son tour la palette des possibilités disponibles en matière d'insertion et de formation ainsi que les outils, les procédures que requiert l'individualisation du traitement des chômeurs. A ce titre, l'individualisation donne sens et contenu à cette pratique. Elle offre un cadre d'action déjà relativement bien défini et intégré par la plupart des acteurs de l'insertion.

L'accompagnement ne doit pas cependant être envisagé seulement comme la continuation de ce processus, il marque manifestement une nouvelle étape dans le traitement individualisé du chômage en ce sens qu'il est devenu depuis la mise en œuvre du projet d'action personnalisé en 2001 (PAP), l'une des modalités centrales de l'action sur le chômage. Entre l'individualisation du traitement du chômage et l'accompagnement des chômeurs, on peut donc suggérer un renforcement et une systématisation des procédures d'entretien, d'orientation et de suivi à l'endroit des chômeurs.

22. Du traitement individualisé des chômeurs à leur accompagnement : quelques voies d'analyse sur le sens social de l'accompagnement.

Si l'on conçoit l'accompagnement comme une nouvelle étape de l'individualisation du traitement du chômage, il nous faut cependant préciser à quoi renvoie précisément cette individualisation, pour suggérer en retour des voies d'analyse quant à la signification sociale de l'accompagnement.

ou d'insertion. Bref, il s'agit de renverser le schéma traditionnel de la formation par l'offre, en l'adaptant aux besoins et attentes des chômeurs.

³¹ De nombreux travaux ont montré des décalages parfois important entre l'objectif affiché d'individualisation et les pratiques concrètes des acteurs chargés de la mettre en œuvre. Voir par exemple à ce sujet Aballéa F. 1989, Dugué E. Maillard D. 1992, Boulayoune A. Jory H. 1993.

³² Institution des bilans des compétences (loi de décembre 1991), mise en œuvre de la VAP (loi de décembre 1992), loi relative à la lutte contre les exclusions de 2002,...

De façon commune, l'individualisation renvoie à l'idée selon laquelle, en temps de « crise », les sociétés modernes seraient confrontées à la montée de l'individualisme, au repli sur soi, à la désagrégation des valeurs de solidarité et d'engagements collectifs. Cette montée de l'individualisme se traduirait par un éclatement ou un délitement des structures sociales de base porteuses de ces valeurs (la famille, les groupes proches, les divers réseaux de solidarité et d'entraide...). C'est déjà ce que Durkheim, analysait en son temps comme les conséquences néfastes de la division du travail. L'auteur s'efforçait d'en rendre compte à partir de tendances évolutives telles que le développement de l'individualisme, de l'égoïsme et des crises économiques et sociales « circonstances dans lesquelles la division du travail cesse d'engendrer la solidarité sociale » (Durkheim E., 1986). D'autres sociologues s'inquiéteront ou se féliciteront de la montée de l'individualisme dans les sociétés industrielles. Simmel l'associera -dans son sens négatif- au développement de la monnaie, expression la plus pure et la plus achevée de l'ordre individualiste (Simmel G., 1988), tandis que Tocqueville (1981) en situera l'origine dans le développement de la démocratie, reflet de la liberté individuelle et source d'égalité entre les hommes. Le monde moderne implique ainsi contradictoirement la rupture de l'individu aux structures communautaires et à une tradition devenue opprimante et son émancipation propre dans une progression constante de ses capacités d'autonomie individuelle.

Si ce phénomène recouvre des réalités diverses et complexes, il semble aujourd'hui modifier (voire bouleverser) tout à la fois les formes de la socialisation professionnelle héritée des « Trente Glorieuses » et plus généralement les liens des individus à la société. De nombreux auteurs ont déjà souligné cette montée en puissance générale de l'individualisation qui touche tout autant la sphère professionnelle que privée. Les nombreux travaux qui traitent de ce phénomène s'accordent généralement sur l'idée que l'individualisation est le produit de la modernité, mais proposent là aussi des points de vue d'analyse différents sur le phénomène. Alors que certains auteurs (Sue R., 2001) interprètent ce phénomène comme le signe d'une crise généralisée du lien social, d'autres (Beck U. 2001, Martucelli D. 2000) croient y déceler les signes d'une recomposition des liens sociaux, ouvrant la voie à une seconde modernité. Les champs de la formation au sens large (éducation, formation professionnelle, insertion), de l'emploi et du travail semblent particulièrement sensibles à ce mouvement, où l'on retrouve également des analyses contradictoires du phénomène. D'un côté, des analyses soutiennent une vision humaniste de l'individualisation de la formation au nom des différences objectives

existantes entre les individus³³, et de l'autre s'opposent à l'idée même d'individualisation au nom de la logique gestionnaire qu'elle incarnerait. La logique gestionnaire porte en elle une exigence d'efficacité relativement aux moyens mis en oeuvre. On reprend ici les arguments de B. Charlot (1995) établissant un parallèle entre l'évolution du discours sur l'échec scolaire et du discours sur la formation. Ces discours ne sont plus seulement abordés, comme il y a une vingtaine d'années, en termes de justice sociale, ils ont été progressivement reliés à des questions de rentabilité et d'efficacité économiques. Le discours des années 80 sur la nécessité de mettre en adéquation le système éducatif et le système productif en témoigne. L'individualisation prend appui sur et concrétise ce type de discours : les dispositifs de formation doivent fonctionner selon des normes de rentabilité qui nécessitent des exigences en termes d'efficacité. Elles supposent, dans un contexte d'excédent de main d'oeuvre, la mise en oeuvre de procédures de tri centrées sur les caractéristiques socioprofessionnelles des chômeurs. L'objectif ici n'est plus tant d'individualiser la formation elle-même que d'individualiser sa gestion.

Toujours dans cette lecture contradictoire, certains voient dans l'individualisation de la formation un moyen de libérer les individus de la contrainte collective, moyen qui favoriserait leur épanouissement en les rendant davantage autonomes. D'autres points de vue soulignent que l'individualisation, en générant un excès de responsabilisation de l'individu, occulte les déterminismes sociaux, et finit par imputer les échecs aux individus eux-mêmes. Si l'individualisation affiche ainsi pour ambition la promotion de nouvelles formes de socialisation professionnelle, mieux a même d'intégrer les individus aux changements productifs³⁴, la montée en puissance du discours et des pratiques d'individualisation ne cesse pourtant de questionner le sens de ce mouvement. Son recours dans les dispositifs d'insertion et de formation pour les chômeurs, n'est pas sans rapport avec les populations concernées par ces dispositifs nous dit F. de Chassey (1993). « Elles ont en commun de se trouver exclues ou marginalisées par rapport à la formation scolaire initiale et à l'emploi ». Cette référence de plus en plus marquée à l'individualisation dans le traitement du chômage est, selon l'auteur, l'expression de changements profonds dans les manières d'aborder et d'agir sur la socialisation des chômeurs. On aurait affaire « à l'émergence d'un appareil de socialisation -ou plutôt de désocialisation et de resocialisation- à l'individualisation », appareil qui vise à la

³³ Les individus sont différents dans leur manière d'apprendre, il est par conséquent nécessaire de différencier les programmes, les contenus, les modalités d'apprentissage...

³⁴ En faisant des salariés des individus plus compétitifs face à la concurrence, mais aussi plus coopératifs, plus responsables et plus impliqués dans les résultats de l'entreprise.

transformation des pratiques pédagogiques et des conditions d'insertion, assises traditionnellement sur les collectifs de travail. L'individualisation renvoie alors tout à la fois à des techniques pédagogiques, à « la promotion d'un idéal d'autonomie par le savoir, à la valorisation du travailleur comme marchand de ses propres compétences sur le marché de l'emploi » (de Chassey F., 1993).

L'accompagnement n'échappe pas non plus à cette contradiction inhérente entre l'individuel et le collectif. D'autant plus d'ailleurs qu'il renforce le caractère individualisant de l'intervention. Comme nous l'avons souligné plus haut, l'accompagnement peut être alors interprété comme une nouvelle étape de l'individualisation des interventions sur le chômage. Dans cette perspective, l'accompagnement pose des questions nouvelles sur le sens même de ce renforcement. Dans la pratique quotidienne des intervenants, s'agit-il de traiter des difficultés dont on suppose qu'elles sont toutes singulières pour justifier d'un accompagnement spécifique pour chaque chômeur ? Ou s'agit-il d'une nouvelle manière de traiter un problème collectif (le chômage) en individualisant les réponses pour valoriser les capacités, les ressources de chacun, et le cas échéant sanctionner les comportements non conformes à une « recherche active » d'emploi (voire le manque de ressources, de capacités supposées de certains chômeurs³⁵) ? A un niveau plus général, l'accompagnement esquisse-t-il une nouvelle génération de dispositifs d'activation des chômeurs, plus à même de les rendre autonomes dans leur quête d'emploi ? Ou au contraire, auraient-ils pour visée un contrôle et un encadrement plus « resserré » des chômeurs³⁶ ? Dans une perspective proche, on peut s'interroger sur le sens social de l'accompagnement eu égard aux contradictions internes des politiques d'insertion et à leur relative impuissance sinon à juguler les situations d'exclusion toujours plus nombreuses³⁷, du moins à créer de véritables parcours vers l'emploi « ordinaire ». L'accompagnement ne signifierait-il pas une certaine forme de renoncement face à ces difficultés, renvoyant le « devoir d'insertion » (Dugué E. Rist B., 2006) sur les chômeurs ? Enfin, la généralisation des pratiques d'accompagnement ne s'inscrit-elle pas

³⁵ En l'occurrence les chômeurs considérés comme « inemployables » dans les conditions actuelles du fonctionnement du marché du travail.

³⁶ Nous renvoyons ici à la thématique récurrente de l'assistance. Régulièrement en effet cette question ressurgie (1983, 1989...). En 2002, les pouvoirs publics dresseront un réquisitoire sévère contre la « société d'assistance », dénonçant au passage les « faux chômeurs », les « faux allocataires du RMI », les « faux malades »... pour appeler à un contrôle plus rigoureux des dépenses « sociales ».

³⁷ On renvoie ici à l'augmentation régulière depuis plusieurs années des bénéficiaires des minima sociaux (RMI, ASS, API, ASV...). A titre d'exemple le nombre d'allocataires du RMI a été multiplié par 3 depuis sa création en 1989.

dans une logique assistancielle qui renvoie finalement cette pratique à ses origines : une vision psychologisante³⁸ et normative de l'insertion.

Ces interrogations n'épuisent évidemment pas les différentes voies d'analyse susceptibles de mieux saisir l'essor de l'accompagnement dans le champ de l'intervention publique sur le chômage. Elles permettent ici de faire apparaître en creux deux tendances fortes au regard des actions sur le chômage. La première tendance observable est que les réponses publiques sont davantage individualisées, contractualisées et territorialisées. La seconde tendance fait apparaître une « technicisation » et une rationalisation de plus en plus marquée de l'intervention publique qui s'observe dans la multiplication croissante des intervenants, des instances, des procédures, des outils d'insertion mobilisés³⁹. Ces tendances conjuguées semblent modifier les traits caractéristiques des politiques d'insertion de ces dernières années. Un autre visage de l'insertion paraît en effet se dessiner progressivement : à des mesures globales ciblées, est associée une diversité d'actions correspondant à autant d'étapes nécessaires à la construction d'un parcours d'insertion censé être cohérent dans son profil général, ainsi qu'au regard de la variété des procédures, des outils, des intervenants et des niveaux de l'action (région, département, commune). Dans ce mouvement, les catégories « traditionnelles » de l'action publique ne sont pas pour autant abandonnées, mais se redéfinissent dans une nébuleuse d'actions et de procédures d'insertion. On rejoint ici B. Eme (2005) qui voit dans la conceptualisation actuelle de l'insertion, un nouveau régime d'individualisation du social qui suppose de nouveaux rapports entre les individus et l'Etat-providence. L'accompagnement des chômeurs s'inscrit dans ce mouvement de reconfiguration des politiques d'insertion. De plus en plus contractualisées et « personnalisées », elles engagent par conséquent de nouveaux rapports singuliers avec leurs bénéficiaires⁴⁰.

³⁸ On pourrait ici faire un parallèle avec ce que nous dit A-M. Dujarier (2006) à propos des dispositifs mis en œuvre au sein de certaines entreprises pour gérer des dysfonctionnements « Les formations comportementales et instrumentales sur la gestion de soi, du stress, de la relation prennent une place prépondérante. Elles sont utilisées pour traiter et supprimer un problème relationnel et renforcer les capacités adaptatives des individus en situation de travail. Elles sont centrées sur des processus relationnels ou psychiques, mais n'abordent pas le travail ni son organisation. Assez sûrement, donc, elles évitent de rentrer dans le vif du sujet. Dans ce cas, elles renforcent le poids de la responsabilité individuelle en qualifiant des problèmes sociaux de problèmes psychologiques : plutôt que d'envisager qu'il existe un problème socio-organisationnel qui a des conséquences psychiques pour l'individu, ces dispositifs laissent penser que certaines personnes dans l'organisation ont des problèmes psychiques qui posent problème à l'organisation. Ce mouvement de psychologisation au travail s'inscrit dans le droit fil des processus d'individualisation managériale. » (Dujarier M-A, p. 155, 2006).

³⁹ Cette tendance à la particularisation des interventions semble du même coup démultiplier ces services, ces actions, ces outils d'insertion ...

⁴⁰ Rappelons que si ces rapports visent dans leur principe à prendre en compte la situation toujours particulière des individus, on peut aussi penser qu'ils peuvent dans certains cas, glisser subrepticement vers ce qui pourrait s'apparenter à une sorte de « contrôle social » des chômeurs, tenus à tout moment d'adopter, par la force des

La thèse de D. Vrancken et C. Macquet (2006) est éclairante à ce sujet. Les auteurs situent l'accompagnement (les pratiques d'accompagnement) dans un processus global qui s'apparente à *nouveau mode de gouvernement des personnes* et qui ne touche pas seulement les plus vulnérables, mais l'ensemble de la population. Ce processus fait suite selon les auteurs, à la crise de l'emploi qui a conduit à la faillite de l'Etat providentiel, redéfinissant les contours et les finalités des politiques publiques. Pour autant l'Etat ne s'est pas totalement retiré de ses obligations de protection assurancielle et assistancielle mais propose désormais de nouvelles réponses en amplifiant l'intervention sur le lien social et l'activation des personnes pour colmater les brèches d'un système assurantiel défectueux. Ce nouveau mode de gouvernement des personnes s'apparente à un *travail sur soi*, où les individus doivent compter sur eux, mais sont aidés à s'aider eux-mêmes⁴¹. On leur demande par conséquent plus d'implication, de mobilisation par la participation à des dispositifs d'action qui incitent à la narration, aux récits, qui passent par la parole. Ainsi, ce *gouvernement par la parole* ne repose plus sur le dressage des corps, mais sur la *capacitation* ou la *capabilité des individus*⁴². Ce gouvernement se construit autour de nouveaux dispositifs, de nouveaux acteurs et services, entraînant une multiplication des intervenants du travail sur autrui. L'accompagnement prend sens dans cette nouvelle configuration de l'intervention publique. Il peut, nous disent les auteurs, être assimilé à un « travail de requalification de la personne et de ses actions par la parole », mais il vise également à la transformation de la personne par elle-même « il ne s'agit donc plus de miser sur une intériorisation des normes et des interdits et d'en surveiller le respect, mais plutôt sur l'aptitude d'une personne à rythmer sa trajectoire, la projeter, l'anticiper, la baliser d'étapes, de normes et de contraintes... ».

G. Mauger (2001) propose une interprétation différente de ce « travail de requalification de la personne ». Il renvoie à ce que l'auteur désigne comme un travail « d'inculcation d'habitus flexibles » qui serait propre aux dispositifs d'insertion, conçus comme de nouveaux modes d'encadrement du non emploi. Ces nouvelles formes d'encadrement répondent, selon l'auteur,

choses, un comportement en adéquation à celui que l'institution est en droit d'attendre d'un chômeur en quête d'emploi.

⁴¹ Ce qui revient à dire qu'il ne s'agit plus seulement de doter les personnes en capitaux, mais de les aider à les utiliser au mieux.

⁴² Il s'agit de rendre les individus capables de contrôler, anticiper, mener leur trajectoire, leur parcours, de s'auto-surveiller, devenir acteurs de leur parcours, devenir plus stratégiques, de mobiliser des ressources, d'être autonomes, de construire leur Soi... par un appel croissant à une mobilisation des subjectivités et des affects en vue de réaliser un projet. On ne semble donc plus jouer sur le registre exclusif du partage entre capables et incapables, mais sur le mode capacitant, celui du soutien aux personnes afin que celles-ci deviennent capables de construire leurs vies, d'agir par elles-mêmes et sur elles-mêmes. Selon D. Vrancken et C. Macquet, ce mouvement de capacitation des personnes prendrait largement appui sur de véritables dispositifs publics des risques dont le ressort reposerait sur la parole et la mise en place des dispositifs ad hoc.

à un double objectif : éradiquer les habitus caractéristiques des sans emploi⁴³ et « inculquer ou conforter une sorte d'habitus entrepreneurial ». La généralisation de la logique du projet, de l'individualisation des pratiques, de la personnalisation des parcours, l'accompagnement... seraient les instruments privilégiés de cette inculcation, de cette conversion des individus sans emploi à cet habitus entrepreneurial. Peu à peu, le chômeur deviendrait ainsi « entrepreneur de soi-même », en acquérant des compétences nouvelles en congruence avec l'idéologie entrepreneurial (dynamisme, faculté d'adaptation, ingéniosité, flexibilité, sens de l'initiative, volonté de se dépasser...). Dans le même sens, S. Ebersold (2001) souligne le recours systématique aux principes entrepreneuriaux dans la gestion du non-emploi. Ces principes, conformes au modèle de l'entreprise libérale⁴⁴, sont désormais au cœur du cadre institutionnel qui organise l'insertion des chômeurs. Ils s'appliquent, souligne l'auteur, tout autant aux agents d'insertion convertis en « entrepreneurs construisant ou co-construisant les conditions favorables à l'accès ou retour à l'emploi des populations ciblées et sur lesquels repose la responsabilité sociale de la cohésion sociale », qu'aux chômeurs que l'on « cherche à mettre en position de construire par eux-mêmes la légitimation de leur situation » pour entreprendre leur retour à l'emploi. Les uns, porteurs de projet, doivent faire preuve d'anticipation, de créativité, posséder des qualités de manager... « qui sont autant d'aptitudes constitutives du nécessaire du capital stratégique » ; les seconds doivent s'impliquer, participer, être dynamique et réactif pour ambitionner un retour possible à l'emploi.

Pour G. Le Bouëdec (2002) la démarche d'accompagnement trouve son origine dans ce qu'il appelle une mutation de civilisation marquant la fin du rôle joué par les grands intégrateurs sociaux (la religion, la famille, et l'école). Cette mutation trouverait son origine dans une série d'ébranlements⁴⁵, qui aurait peu ou prou promu le développement d'une idéologie libérale et d'un certain individualisme. Longtemps ces grands intégrateurs prescrivaient les devoirs et le sens des pratiques de tout à chacun, leur dysfonctionnement manifeste laisse désormais l'individu face à lui-même, dans un doute permanent quant à la possibilité de se réaliser, voire la difficulté à s'assumer. C'est dans ce contexte nouveau que se développe, selon l'auteur, ce besoin d'accompagnement et éclaire l'essor conséquent des pratiques d'accompagnement

⁴³ En particulier les habitus de certains jeunes, habitus caractéristiques des formes contemporaines de la culture de rue propre aux jeunes sans capital scolaire ni expérience professionnelle et sans ressources que leur force physique et/ou morale (Mauger, G., p. 13, 2001)

⁴⁴ Modèle renvoyant tout à la fois à l'efficacité économique, aux logiques du marché et de la concurrence, à la flexibilité, la polyvalence...

dans tous les domaines de la vie sociale. Ainsi, l'individu désorienté trouverait dans l'accompagnement « soif de chaleur affective et désir de raconter sa vie en vue de rechercher du sens, à tout le moins rompre l'isolement et de se rassurer dans les tâtonnements et les crises ». Dans une perspective proche, J.P. Boutinet (2002), fait remarquer que l'accompagnement peut être compris comme une nouvelle forme de socialité, révélatrice d'un mal vivre post-moderne né de la « culture du projet » dans les années 80-90. Cette culture du projet qui devait donner « consistance et stabilité à des identités mal arrimées, et donc conforter des autonomies parfois menacées, parfois ébranlées » a, selon l'auteur, produit des effets inverses, en particuliers chez des personnes en situation difficile. L'injonction au projet aurait accentué les formes de dépendance et fragilisée les êtres, de manière telle qu'ils ne peuvent plus vivre de manière autonome dans leur projet et sentiraient alors le besoin d'être accompagnés. L'accompagnement serait alors considéré comme l'échec de cette culture du projet et représenterait aux yeux de l'auteur la seule structure salvatrice actuellement disponible pour pallier les difficultés des individus.

Entre l'« inculcation » et la « requalification » de la personne, l'accompagnement se décline sûrement dans un continuum d'acceptions et de pratiques qui témoignent de l'imprécision de ses frontières. Tirillée entre un discours psycho-socio éducatif et un discours managérial⁴⁵, l'accompagnement apparaît ainsi comme une sorte d'outil indéterminé des politiques d'insertion, une « boîte noire ». Cependant, le point commun qui semble se dégager des différentes analyses produites à ce sujet portent sur un objectif général commun : une (trans)formation des comportements des individus. Il s'agit bien à travers l'accompagnement de modifier, transformer, adapter, faire évoluer... des comportements de manière à les rendre « conformes » à l'objectif recherché. Tout le problème est de savoir précisément à quoi renvoie cette conformité. S'agit-il de conformer les comportements à des valeurs, à des

⁴⁵ La fin des « Trente Glorieuses » où l'intégrateur travail a cessé de fonctionner, vouant quantité de gens à l'angoisse du chômage, l'écroulement des idéologies qui niaient l'individu au profit du collectif... (Le Bouëdec, 2002, p. 15).

⁴⁶ Nous le constatons à la lecture des nombreuses contributions sur le sujet. Tendanciellement, les contributions des « praticiens » ou « professionnels » du social et/ou de l'emploi faisant référence à des expériences d'accompagnement, font apparaître clairement cette hétérogénéité.

principes, à des normes, à des « qualités » souhaitées... Ou alors s'agit-il plus simplement dans le cas qui nous occupe, d'une injonction à la socialisation par le projet et/ou l'emploi qui serait en définitive la seule finalité recherchée dans l'accompagnement des chômeurs ? Y a-t-il d'ailleurs une vision partagée de ce que doit être l'insertion des chômeurs ? Entre des pratiques d'accompagnement que l'on pourrait qualifier d'« humanisantes »⁴⁷ et des pratiques d'accompagnement dispensées par des consultants⁴⁸, il y a sans doute des différences notables ne serait-ce que du point de vue des références théoriques mobilisées. Ces acteurs de l'insertion ne font manifestement pas la même chose, même s'ils utilisent le même terme pour décrire leur pratique d'intervention. Parce que les pratiques d'accompagnement s'appuient sur une activation « variable » des personnes et de leurs liens, ce travail apparaît encore à l'heure actuelle peu lisible. Il l'est d'autant moins que l'accompagnement génère des formes d'intervention différentes d'un public à l'autre. Derrière l'apparence d'un consensus des acteurs de l'emploi et de l'insertion, la notion masque des conceptions différentes de l'accompagnement ainsi que des pratiques et des contenus variés. Ce terme suit en définitive les mêmes chemins que des notions qui ont connu un semblable succès comme celle d'exclusion, des mots « valise » suffisamment générique dans leur usage courant pour faire consensus.

⁴⁷ Voir à ce sujet certaines expériences relatées par N. Burgi (2006).

⁴⁸ Nous renvoyons ici à plusieurs contributions proposées par des consultants en formation et en reclassement (Formation et Territoire, n° 6, 2006).

CONCLUSION

Historiquement ancrée dans les missions de service social, l'extension et la systématisation de l'accompagnement dans les champs de l'insertion et de l'emploi ont partie liée avec les multiples actions entreprises ces dernières années pour lutter contre le chômage et les diverses formes d'exclusion qu'il génère. L'accompagnement va ainsi concerner de plus en plus de secteurs de l'intervention publique (le service public de l'emploi, l'Education Nationale⁴⁹...) et de nouvelles catégories d'individus dont le point commun tient pour l'essentiel aux difficultés engendrées par le chômage de masse et les conséquences qui en résulte (absence d'emploi, baisse du revenu, problème d'accès ou de maintien dans le logement, problème de santé, difficultés scolaires...). En s'étendant progressivement à différentes catégories de la population, l'accompagnement a dans le même temps conduit à une prolifération de pratiques, rendant le terme plus imprécis encore. Qu'elles soient à visée sociale ou non, l'essor des pratiques d'accompagnement a conduit ainsi à rendre confus la spécificité de ce type d'action, qui peut finalement s'adresser à toute personne et dans des domaines variés. Cet élargissement du champ de l'accompagnement est d'abord lié au développement des politiques d'insertion qui se constituent au carrefour des politiques de l'emploi et de l'Action Sociale, dont le RMI en est l'expression la plus achevée. Le déploiement des politiques d'insertion va en effet joué un rôle important, sinon essentiel, dans l'essor des pratiques d'accompagnement et la diversification de leur forme. L'accompagnement s'appuie désormais sur les différents leviers de l'insertion (l'emploi, le logement, la santé, l'accès aux droits...), mais ne donne pas lieu à une pratique professionnelle clairement identifiable. Le

⁴⁹ Plusieurs mesures ou dispositifs d'accompagnement ont été créés ces dernières années dans ces domaines, particulièrement au sein de l'Education Nationale où diverses mesures d'accompagnement proposées dans les différents cycles (primaire, secondaire et supérieur) viennent en appui aux élèves ou étudiants rencontrant des difficultés durant leur scolarité. Toujours dans ce domaine, le dispositif de validation des acquis professionnels crée en 1992 par le Ministère de l'Education Nationale propose un accompagnement spécifique à ses bénéficiaires, il en est de même pour la VAE (validation des acquis et de l'expérience). Dans le service public de l'emploi, les mesures d'accompagnement se sont également multipliées. L'AFPA propose un « accompagnement global » des personnes en formation. Cet accompagnement se décline en plusieurs étapes allant de la pré-sélection ou pré-insertion à l'accompagnement vers et dans l'emploi (voir à ce sujet Vernet J.M et S. de Fréminville, 2002). Enfin, depuis la mise en place du programme d'action personnalisée pour un nouveau départ (PAP-ND), l'ANPE propose plusieurs types d'accompagnement ou niveau de service -dont certains en co-traitance- selon les profils des demandeurs d'emploi (appui individualisé, accompagnement social, accompagnement renforcé, libre accès).

succès rencontré par ce terme en fait pourtant aujourd'hui un cadre d'action incontournable, rendant son recours évident. En se déclinant dans de nombreuses mesures et dispositifs sous divers intitulés, l'accompagnement s'affirme probablement comme un nouveau référentiel dans la lutte contre le chômage et les situations de précarité.

Malgré l'indétermination du terme et l'hétérogénéité des pratiques, l'accompagnement peut être conçu cependant à la fois comme l'analyseur et le révélateur d'une société en pleine mutation, appelant de nouvelles formes d'intégration des individus à la société et de nouvelles régulations publiques pour pallier les conséquences d'un environnement socio-économique devenu fluctuant, incertain et déstabilisant. On revient alors irrémédiablement à la question de l'intégration des individus à la société, plus précisément aux formes d'intégration en émergence, dont les contours semblent encore peu perceptibles. Dans ce processus complexe de dilution/reconstruction du lien social, il semblerait se dégager une figure particulière de lien en qui procéderait par (re)construction de soi dans des instances socialisatrices de plus en plus dépouillées de leur dimension collective. Cette figure n'est pas paradoxale, elle admet simplement que ces instances s'inscrivent désormais dans une forme différente/renouvelée de régulation attribuant un rôle central à l'action individuelle.

BIBLIOGRAPHIE

Actualité de la Formation Permanente (2002), L'accompagnement des personnes en difficulté, Janvier-Février, n° 176.

Ardoino (2000), De l'« accompagnement » en tant que paradigme, Analyses de pratiques de formation, n° 40.

Aubry M. (1992), Agir contre le chômage de longue durée, in Le chômage de longue durée, comprendre, agir, évaluer, Bouillaguet P. et Guitton C. (coord.). Ed. Syros

Barbe L. (2003), L'accompagnement dans les pratiques sociales : entre progrès et dérives, Education permanente, n°156.

Barbe L. (2002), Accompagner : une question technique, organisationnelle et éthique, in Actualité de la Formation Permanente, L'accompagnement des personnes en difficulté, Janvier-Février, n° 176.

Barreyre J-Y. et alii (1995) Dictionnaire critique d'Action sociale, coll. travail social, Ed. Bayard.

Beck U., (2001), La société du risque, sur la voie d'une autre modernité, Ed. Aubier.

Benoit-Guilbot O. (1990), La recherche d'emploi : stratégies, qualification scolaire ou professionnelle et « qualification sociale », Sociologie du Travail, XXXII, 4/90.

Bertrand L., Houard N. (2006), L'acteur associatif dans les politiques françaises du logement des personnes défavorisées, in De l'intérêt général à l'utilité sociale, X. Engels et alii (éd.), L'Harmattan.

Bouëdec (Le) G (2002). La démarche d'accompagnement, un signe des temps, Education permanente, n°153.

Boulayoune A. (1996), Chômage de longue durée et catégories de l'intervention publique. Thèse de doctorat, Université de Nancy 2.

Boulayoune A., La construction du dispositif chômeur de longue durée, entre l'exclusion et la gestion de l'emploi, in La construction de l'emploi en France : des années 60 à aujourd'hui, dir. B. Friot et J. Rose, L'Harmattan, 1996.

Boutinet J.P (2002), Questionnement anthropologique autour de l'accompagnement, Education permanente, n°153.

Burgi N. (2006), La machine à exclure, les faux-semblants du retour à l'emploi, La Découverte, Alternatives sociales.

Castra D. (2003), L'insertion professionnelle des publics précaires, coll. Le travail humain, Presses Universitaires de France.

Conseil de l'Emploi, des Revenus et de la Cohésion sociale (2005), Aider au retour à l'emploi, rapport n° 6.

Charlot B. (1995), Individuation, individualisme, individualisation de la formation, in L'individualisation de la formation en questions, J. Besançon (dir.), La documentation Française.

Chassey (de) F. (1993), A propos de l'individualisation, Avis de recherches, n° 30.

Commissariat Général du Plan (1989), Relations sociales et emploi, rapport de la commission présidée par M. Aubry, La Documentation Française.

Debauche E. et Jugnot S. (2005), Le projet d'action personnalisé du demandeur d'emploi. Un accompagnement individualisé de masse, Premières Synthèses n° 30.2, juillet.

Debauche E., S. Jugnot (2005), Le PAP du demandeur d'emploi. Un accompagnement individualisé de masse, Premières synthèses, n° 30.2, juillet.

DGAS (2003), L'accompagnement social dans les politiques d'insertion et de lutte contre les exclusions, Décembre.

Dugué E. Maillard D. (1992), « Le traitement du chômage au risque de l'individualisation », in C. Guitton et H. Sibille, Former pour insérer, éd. Syros.

Dugué E., Rist B. (2006), Entre intégration et insertion : les professionnels du social et les population en suspens, in Défaillances et inventions de l'action sociale, Bureau M-C. et alii éd. Ed. de l'Harmattan.

Dujarier M.A. (2006), L'idéal au travail, Ed. PUF.

Durkheim E. (1986), De la division du travail social, coll. Quadrige, Presses Universitaires de France.

Ebersold S. (2001), L'invention de « l'inemployable » ou l'entrepreneuriat comme modèle de cohésion sociale, Regards sociologiques, n° 21, 2001.

Education Permanente (2002), L'accompagnement, n° 153.

Eme B. (2006), Sociologie des logiques d'insertion, un sous-système fonctionnel de l'Etat social et de l'économie de marché, in Partage, n° 187, Mai.

Formation et Territoire (2006), Accompagnement et insertion des publics, n° 6.

Guele J. et alii (2003), L'accompagnement social, en question, DRASS de la Région Rhône Alpes, Février.

Ion J., Tricart (1984), Les travailleurs sociaux, Repères, Ed. La Découverte.

Liénard G., (2001), L'ambivalence des politiques d'insertion, in L'insertion : défi pour l'analyse, enjeu pour l'action, G. Liénard éd., Ed. Mardaga.

Martuccelli D. (2000), Dominations ordinaires, explorations de la condition moderne, Ed. Balland.

Mauger G. (2001), les politiques d'insertion, une contribution paradoxale à la déstabilisation du marché du travail, Actes de la recherche en sciences sociales, n° 143.

- Paul M. (2002) L'accompagnement , une nébuleuse Education permanente, n°153.
- Tremblay L. (2003), La relation d'aide, développer des compétences pour mieux aider. Ed. Chronique sociale.
- Schwartz B. (1981), L'insertion professionnelle et sociale des jeunes, La Documentation Française.
- Simmel G., (1988) Philosophie de l'argent, Presses Universitaires de France.
- Sue R., (2001), Renouer le lien social : liberté, égalité, association, Ed. O. Jacob.
- Tocqueville A. (de), (1981), De la démocratie en Amérique, Ed. Flammarion.
- UNIOPSS (1995), Accompagnement social et insertion, pratiques associatives, Syros.
- UNIOPSS (1995), Guide pratique de l'accompagnement social, fiches méthodologiques, Syros.
- Vernet J.M, S. de Fréminville (2002), AFPA : l'accompagnement global de la personne en formation, in Actualité de la Formation Permanente, L'accompagnement des personnes en difficulté, Janvier-Février, n° 176.
- Vrancken D., Macquet L. (2006), Le travail sur soi, vers une psychologisation de la société?, Ed. Belin
- Wuhl S. (1991). Du chômage à l'exclusion : l'état des politiques, l'apport des expériences, Ed. Syros.